



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Participation financière de la Ville en faveur de l'Oeuvre Nationale du Bleuet
de France
Exercice 2015**

DE20151214_48	Conseil municipal du 14 décembre 2015
Rapporteur : Laïd BOUAZZA	Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015 Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Participation financière de la Ville en faveur de l'Oeuvre
Nationale du Bleuet de France
Exercice 2015**

Vie Associative
id : 1125

Conseil municipal
14 décembre 2015

48

Rapporteur : Laïd BOUAZZA

L'Office National des Anciens Combattants sollicite une subvention de 500 euros au profit de l'Oeuvre Nationale du Bleuet de France.

Cette œuvre a pour rôle depuis près de 80 ans de récolter des fonds pour améliorer le quotidien des anciens combattants et victimes de guerre ou d'attentats et pour participer à l'éveil de la conscience citoyenne des jeunes générations.

Les collectes sont assurées par des bénévoles (particuliers ou membres d'associations) lors des commémorations des 8 mai et 11 novembre et organisées par l'ONAC.

Compte tenu du devoir de mémoire qui est le nôtre et des événements tragiques du 13 novembre dernier, il vous est proposé d'attribuer à l'Office National des Anciens Combattants une subvention de 500 euros.

La dépense en résultant est inscrite au budget principal 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

